# THILLOT SOUS LES COTES

# CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2021

Le 17 Novembre 2021, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Thillot sous les Côtes, se sont réunis à 20 heures, salle de la Mairie, 6 place de la Mairie à 55210 THILLOT SOUS LES COTES, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 9 novembre 2021, conformément à l'article L. 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Présents**

Monsieur Rémi MICHEL
Monsieur Frédéric THIRY
Madame Colette REYTER
Madame Valérie VICH
Monsieur Nicolas JEANIN
Monsieur Bernard METTAVANT
Monsieur Jean-Claude MILET
Monsieur Marcel PAOLETTI
Madame Elisabeth SCHMIT
Monsieur Vincent VICH

Maire 1<sup>ER</sup> adjoint 2<sup>ème</sup> adjoint 3<sup>ème</sup> adjoint

#### Excusé

Monsieur Eric SECRET

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Elisabeth SCHMIT est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

# 1. <u>Délibération renouvellement du mandatement au Centre de gestion du contrat d'assurance groupe (contrat d'assurance des risques statutaires)</u>

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souscrit à un contrat d'assurance des risques statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a souscrit un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le contrat actuel arrive à échéance et afin de couvrir les risques statutaires, il est proposé au Conseil que le Centre Départemental de Gestion poursuive pour son compte la convention d'assurance, auprès d'une assurance agréée, en mutualisant les risques.

Le Conseil, à l'unanimité, mandate le Centre de Gestion pour le renouvellement du contrat d'assurance groupe (contrat d'assurance des risques statutaires) et autorise Monsieur le Maire à signer toute convention en résultant.

# 2. Délibération d'adhésion de la commune de Combres au SIELL

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat (SIELL) assure la compétence production, adduction et distribution d'eau potable pour le compte de 55 communes adhérentes situées le long des Côtes de Meuse, en plaine de la Woëvre et vallée de Meuse,

La commune de Combres a émis le souhait d'adhérer au SIELL, mais nécessite pour ce faire de l'aval des communes déjà adhérentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de Combres au SIELL.

# 3. Affouage

Monsieur Frédéric THIRY informe que conformément au programme d'actions de l'aménagement forestier (plan de gestion) de la forêt communale, l'ONF a établi un état d'assiette des coupes, qui a été proposée au Conseil Municipal.

La commune ayant décidé de procéder à l'affouage, l'inscription a été ouverte aux habitants de Thillot sous les Côtes le 29 octobre 2021 et a permis de relever 25 demandes.

Au vu du rôle d'affouage et de la quantité à exploiter, le Conseil Municipal a constitué un certain nombre de lots et l'a délimité sur le terrain.

Un chêne couché, ne figure pas dans les lots attribués (sera revu une fois martelé), de même qu'un lot de chablis qui pourra éventuellement être attribué par tirage au sort.

A noter que les lots 12 – 13 et 14 sont inaccessibles aux véhicules « normaux », mais que les chemins permettant leur accès seront nettoyés au broyeur dès la fin de la chasse.

# 4. Affaires diverses

#### 4.1 Vente d'étagères

La commune dispose d'étagères, non utilisées depuis quelques années, qui pourraient éventuellement intéresser un habitant de la commune.

Le Conseil Municipal se dit favorable à la vente de celles-ci et reste dans l'attente d'une proposition de l'acheteur.

# 4.2. <u>Travaux d'entretien de la commune</u>

Monsieur le Maire informe que les derniers travaux d'entretien entrepris au sein de la commune s'élèvent à 6 212,- € au total, à savoir :

- Elagage
- Entretien des caniveaux
- Entretien des Espaces Verts
- Fleurissement
- Remplacement de petites fournitures pour un logement en location
- Remplacement des luminaires dans la salle de convivialité
- Dépôt de gerbe du 11 novembre avec vin d'honneur
- Achat de sable pour amélioration des chemins (hors facture de damage non reçue à ce jour)

# 4.3 **Déneigement des voies**

M. Nicolas JEANNIN accepte de se charger, comme l'année précédente du déneigement des chaussées.

#### 4.4 Illuminations de Noël

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'animer uniquement la place de la mairie en lieu et place des rues, en raison de nombreux luminaires défectueux, dont le coût de remplacement serait trop onéreux.

#### 4.6 Eglise de Thillot sous les Côtes

Le temps passant, une fresque de Duilo DONZELLI fissurée nécessite une restauration qui ne pourra être réalisée que par un professionnel. Rendez-vous est pris ce vendredi pour l'établissement d'un devis.

Des infiltrations d'eau ont également été constatées. Un devis de réparation est en cours.

La porte principale de l'église devrait également être repeinte au printemps.

#### 4.7 <u>Association Jeux des Côtes</u>

La Commune a été sollicitée par l'Association Jeux des Côtes, animée par Anaïs DEGHAYE, habitante de la commune, pour la mise à disposition de la salle 3 fois dans l'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, lui accorde celle-ci à titre gracieux.

### 4.8 Hausse de tarif de la prise en charge des ordures ménagères

Chaque année, les coûts associés aux déchets augmentent (frais de service, de gestion, taxe sur l'enfouissement...). Malgré un tarif stable ces dernières années, la Codecom informe d'ores et déjà la commune qu'une hausse sera appliquée à l'ensemble des communes du territoire.

#### 4.9 **Déchets sauvages**

Monsieur le Maire interpelle le Conseil Municipal sur le dépôt de déchets « sauvages » et appelle à la vigilance de chacun et en cas de délit constaté, d'en faire part aux autorités.

## 4.10 Ancienne Ecole

Après visite des locaux par le Conseil Municipal, plusieurs projets sont à l'étude.

La séance est levée à 21 h.

Le Maire

Rémi MICHEL